

COMMUNE DE FISMES

AVIS D'ATTRIBUTION PORTANT SUR LA REALISATION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF D'UNE DUREE DE 30 ANS CONCERNANT LA CASERNE DE GENDARMERIE DE FISMES

Document arrêté le 13 octobre 2015

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet d'attribuer un BEA portant valorisation de l'ensemble immobilier « Gendarmerie de Fismes » dans le cadre des dispositions de l'article L 1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

L'article L1311-2, alinéa 1 er énonce

« un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L 451-1 du code rural et de la pêche maritime en vue (...) de leur restauration, de la réparation, de l'entretien-maintenance ou de la mise en valeur de ce bien (...). Ce bail emphytéotique est dénommé bail emphytéotique administratif. »

BAILLEUR

COMMUNE DE FISMES représentée par son Maire en exercice, Jean-Pierre PINON, Hôtel de Ville, Place de la Résistance, 51170 FISMES

DATE DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES PROPOSITIONS

Les dossiers de candidature et de proposition devaient être déposés en Mairie ou présentés sur la plate forme de dématérialisation **Judi 30 octobre 2014 à 18 h 00** (publication de la consultation le 8 septembre sur la plate forme de dématérialisation www.marches-marne.fr, sur le BOAMP et au supplément du journal officiel de l'Union européenne)

ATTRIBUTION

Par délibération numéro 15-15 du **10 mars 2015** du Conseil Municipal de Fismes rendue exécutoire du 18 mars 2015 par transmission à la Préfecture de la Marne (délai de contestation : 18 mai 2015), Monsieur le Maire a été autorisé à conclure le Bail Emphytéotique Administratif d'une durée de 30 ans avec la **SNI (Société Nationale Immobilière) dont le siège est à Paris (75013) 100-104 avenue de France représentée par le Directeur de l'Établissement SNI Nord-Est, 4 rue St Charles, BP 90046, 57014 METZ CEDEX 1.**

Le montant du canon emphytéotique est de 1 232 000,00 €

Publié le 14 octobre 2015 sur www.marches-marne.fr

et sur le site internet www.fismes.fr

Vu, le Maire

JP Pinon